



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 04/20241113**OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET****THÉMATIQUE : THÉMATIQUE : 4.1.1 Création, transformation, suppression de poste.
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille vingt-quatre, le **Treize Novembre**, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Didier DINOARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOARD D. – D'HEILLY P. – RICARD M. – CRAS A. – LEROUX S. – LELIEUR-D'HIER L. – GUILLEMOT C. – HUYGHE P. – FOURNET M. – NZEUBA E – TALANDIER K. – DEGROOTE G. – LEFEBVRE M. – DE MUYNCK A. – DURAND B. – VAQUEZ B. – FINAZ P. – FRANÇOIS. – LAMBERT A.

Absents : ///

Absents excusés ayant donné procuration :

M. ARTHUR D. ayant donné procuration à M. DEGROOTE G.
M. BLOOTACKER P. ayant donné procuration à Mme RICARD M.
Mme LEFEUVRE M.F. ayant donné procuration à M. CRAS A.
Mme BRUNELLE L. ayant donné procuration à Mme FOURNET M.
Mme CATTEAU S. ayant donné procuration à Mme D'HEILLY P.
M BACQUET F. ayant donné procuration à M NZEUBA E.
M LAVOISIER E. ayant donné procuration à Mme LAMBERT A.
M. DEVILLERS T. ayant donné procuration à M. FINAZ P.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 19	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 07/11/2024

Mme Laurence LELIEUR a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire informe qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi décrit ci-dessous.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Le Maire propose au Conseil Municipale,

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-2 et 3 du code général de la fonction publique,

- de supprimer l'emploi d'agent polyvalent des services techniques (Entretien des locaux, restauration et encadrement d'enfants) créé initialement à temps non complet conformément au tableau des emplois permanents pour une durée de 27 heures par semaine,
- de créer un emploi d'agent polyvalent des services techniques (Entretien des locaux, restauration et encadrement d'enfants) à temps non complet pour une durée de 20 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2025.

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L 313-1 et L 542-2 et 3,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu la lettre de l'agent en date du 17 septembre 2024 demandant le changement de durée hebdomadaire,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 16 octobre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- **De supprimer** et créer l'emploi comme décrit ci-dessus,
- **De modifier** le tableau des emplois,
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 13 NOVEMBRE 2024

Le secrétaire de séance,

Laurence LELIEUR



Le Maire,

Didier DINOUARD

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le 22 NOV. 2024

ID : 080-218007508-20241113-04_20241113-DE

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
et publication ou notification le**

20 NOV. 2024

22 NOV. 2024

Le Maire,

Didier DINOUARD



Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **04_20241113**
Objet : **Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-11-13 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 4.1.1 - création de poste - transformation de poste - suppression de poste
Identifiant unique : 080-218007508-20241113-04_20241113-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20241113-04_20241113-DE-1-1_0.xml	text/xml	933 o
Document principal (Délibération) Nom original : 4_20241113_d__lib Modification du temps de travail d_un emploi __ temps non complet.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20241113-04_20241113-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	126.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	20 novembre 2024 à 15h09min22s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 novembre 2024 à 15h28min21s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	20 novembre 2024 à 15h28min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2024 à 15h29min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2024 à 15h29min25s	Reçu par le MI le 2024-11-20